

Décision

Générale

colonial

Décision n° 19-406-1930 nommant une contrémission.

n° 19-406-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 septembre 1930

Numéro JO
n° 406 du 30/09/1930

Date du numéro
30 septembre 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret qu G août 1921 relatif à l'organisation générale du personnel dans les trésoreries coloniales, notamment en son article 29.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Une commission composée de MM. : Le Garçon, administrateur des colon les, délégué : du gouverneu, president; Collat, sous-chef de bureau des secrétalits généraux, chef du bureau des finances; Copé, fondé de pouvoir du trésorierpayeur en congé; Cancel, commis principal du Trésor, membres, est chargée d'examiner les titres à l'avancement de M. Leprévost, commis du Trésor, en application des lois des 1er avril 1928, 17 avril 1924. 9 décembre 1927 et 19 mars 1928. Art. 2. — M. Belvind, commis principal des secrétariats généraux, est adjoint à cette commission pour remplir les fonctions de secrétaire sans voix délibérative. Art. 3, — Cette commission, qui se réunira Sur la convocation de son président dans la première quinzaine du mois de septembre 1930. Art. 4 — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout ou besoin sera.

CHAPON-Baissac.